XII<sup>e</sup> siècle, il convient de ne pas commettre de contresens. Pas plus que l'Église n'accorde au sacre royal la valeur d'un sacrement, elle ne pratique la confusion des genres: l'adoubement ne fut pas sacralisé et la chevalerie n'est jamais devenue une véritable institution chrétienne.

Ce sont donc surtout les princes euxmêmes qui veulent obtenir la soumission des chevaliers. Il n'est pas de grand éloge de chevalier (Guillaume le Maréchal en est un parfait exemple) qui ne fasse état de sa fidélité de vassal et de son dévouement. Le service du roi, dans le monde Plantagenêt en tout cas, semble s'imposer à tout homme noble et il peut procurer à qui n'est pas au premier rang dans l'ordre des naissances le moyen de s'établir en recevant la main d'une héritière. En ce sens, la chevalerie imaginaire du roman courtois est assez conformiste et semble plus en prise avec le réel qu'on ne l'a souligné. Car la fiction littéraire travaille sur des tensions et des contradictions sociales; ainsi est-ce le prince qui veut des chevaliers performants mais la fiction, pour être belle, prête cette exigence aux jeunes femmes que le prince remet en récompense à ceux qu'il a distingués. C'est pourquoi, tout en prévenant son lecteur de l'ambivalence de la littérature, l'auteur voit dans l'amour courtois un régulateur qui peut faire sens, en tant qu'idéologie des hautes sphères: D. Barthélemy rejoint là des thèmes chers à Georges Duby auxquels il apporte des prolongements.

Dans un livre généreux en idées, il y a bien sûr matière à discussion car tout n'emporte pas nécessairement la conviction; par exemple, que la société féodale ait eu une affinité germanique « indéniable ». À l'autre borne chronologique, l'idée de la perte de l'autonomie des chevaliers au XIIe siècle conduit, par contrecoup, à se demander de quelle autonomie disposaient ceux du XIe siècle. Certes, la fidélité des seigneurs de château (qui se disaient bien « chevaliers ») à l'égard des princes était changeante, mais de leurs propres vassaux (les petits chevaliers), les documents ne montrent pas qu'ils aient jamais disposé d'autant de liberté de manœuvre. Cette chevalerie « féodale » n'est-elle pas alors idéalisée? Par ailleurs, les cinq ou six batailles de princes particulière-

ment meurtrières relatées par quelques récits de chroniqueurs dans la première moitié du XIe siècle ne sont-elles, même sans dénier l'existence de codes de limitation authentiques, que des « dérapages »? Le petit nombre des chroniqueurs ne doit-il pas être davantage pris en considération? Enfin, si l'on admet avec l'auteur que les fêtes et les largesses des princes du XIIe siècle aient pu être un leurre consenti à la noblesse adoubée pour endormir sa vigilance, le résultat fut-il celui-là? Dans l'espace Plantagenêt, les nobles n'hésitent pas à s'insurger contre le monarque, les plus grands entraînant derrière eux une partie de leurs vassaux. Aussi des transformations dans la chevalerie signent-elles absolument un déclin?

Pourtant, au total, il ressort que D. Barthélemy dégage fermement ce qui fait sens dans la tranche chronologique qu'il a découpée en vue de l'intrigue qu'il propose: il existe bien une volonté d'assujettissement des chevaliers; en témoignent les auteurs chrétiens qui la déclinent sous différents registres, d'Orderic Vital à Étienne de Fougères en passant par Bernard de Clairvaux et Jean de Salisbury, qui joignent ainsi leurs vœux à ceux des princes. Et c'est bien aussi ce qu'on lit dans la littérature: le geste de Lancelot montant dans la charrette d'infamie ne condense-t-il pas le principe inouï, et donné en exemple, de l'obéissance aveugle d'un homme noble?

BRUNO LEMESLE

## Hélène Débax (éd.)

Vicomtes et vicomtés dans l'Occident médiéval Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2008, 337 p. et 1 CD-ROM

L'ouvrage, fruit d'un colloque tenu à Albi sur le phénomène vicomtal dans l'Occident médiéval, entend combler un vide historiographique en proposant une histoire géopolitique des vicomtes. Inscrites résolument dans le courant historiographique relatif aux formes revêtues par la territorialisation du pouvoir entre IX<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècle, les 22 contributions balaient un champ géographique large, de la Flandre à la Provence et de la Bourgogne à la Catalogne, bien qu'elles soient davantage

Annales Mistoire, Sciences Socioles May, Janvier-Mars 2012 centrées sur le Languedoc, la Gascogne et le Toulousain. Ce déséquilibre, imputable aux sources, n'obère en rien l'objectif fixé, à savoir proposer une première synthèse sur le sujet. Le questionnaire, soumis en amont de la rencontre aux contributeurs, s'articulait pour ce faire autour de trois points forts : la chronologie du phénomène vicomtal rapportée au cadre territorial, la définition institutionnelle des charges du vicomte, les modes d'expression de ses pouvoirs. Le pari est incontestablement gagné; l'ouvrage est fort bien construit, muni d'une introduction et d'une conclusion solides, il représente un outil de travail désormais indispensable pour qui s'intéresse au sujet, grâce notamment aux précieuses reconstitutions généalogiques, souvent inédites, et à l'appareil cartographique regroupés en annexes.

L'ensemble permet de livrer les grands traits de l'évolution du phénomène vicomtal entre le IXe et la fin du XIIe siècle. À partir du IXe siècle, en effet, les vicomtes qui apparaissent alors dans les sources participent à la construction des principautés territoriales grâce aux relations personnelles étroites qu'ils ont pu nouer avec les comtes. Leur essor se confirme dans la première moitié du Xe siècle, lorsque s'opère une sorte d'ancrage territorial des lignages vicomtaux par la patrimonialisation des charges et des terres. Dès lors, cependant, les situations locales peuvent être assez diverses, et l'on peine à distinguer des tendances générales d'évolution susceptibles de dessiner des ensembles cohérents d'un point de vue géopolitique, l'angle d'approche pourtant privilégié lors de cette rencontre. Au nord et à l'est de l'ancienne Neustrie, le titre semble ainsi se déprécier assez rapidement et les vicomtes se transformer en officiers subalternes du comte, avant de disparaître pour la plupart au XIe siècle. Du Poitou à la Catalogne et du Massif central à la Provence, au contraire, certains lignages vicomtaux réussissent à accéder au rang comtal entre XIe et XIIe siècle. Dans la majorité des cas cependant, on assiste à un mouvement de consolidation du titre et du patrimoine, à partir de la fin du Xe siècle, par l'adoption au sein de ces familles des règles successorales lignagères. De nouvelles lignées vicomtales peuvent même apparaître au XIe siècle, ancrées sur les cités et les castra

et issues du milieu châtelain local, cependant que l'on assiste à un redéploiement des anciennes familles sur des territoires périphériques aux anciens comtés. L'analyse des évolutions régionales divergentes des pouvoirs vicomtaux souligne deux facteurs: d'une part, la faiblesse, ou l'absence locale, du pouvoir comtal est le contexte le plus fréquent qui a permis l'émergence des lignages vicomtaux, cependant que, d'autre part, les régions qui connaissent une présence comtale affirmée, comme la Catalogne, sont le théâtre de conflits noués autour de la domination locale qui rejettent en périphérie les vicomtes et provoquent bien souvent, sous les coups conjugués des consulats et des évêques grégoriens, leur déclassement.

La fonction vicomtale semble, d'un point de vue juridique, difficile à saisir et peu propice à la territorialisation. Elle s'apparente le plus souvent à une forme de représentation du pouvoir comtal, obtenue par délégation personnelle du comte, comme l'illustre parfaitement le cas de la Catalogne frontalière. La patrimonialisation des charges vicomtales ou, plus exactement, la volonté d'affirmation sociale locale des familles vicomtales par l'adoption des règles lignagères de succession repose, de ce fait, sur le déploiement de stratégies lignagères offensives. Ainsi entre Elne et Gérone, les familles vicomtales, qui ont investi les chapitres et se sont approprié les fonctions d'archidiacre, tirent bénéfice, entre 1040 et 1070, de la réforme grégorienne qui renforce les juridictions ecclésiastiques et assure les revenus

Ces stratégies lignagères clairement assumées <sup>1</sup> sont fondées sur deux aspects, la succession agnatique et l'alliance, générateurs de topolignées. Le titre vicomtal, qui peut apporter un surcroît de prestige local et de légitimité lorsqu'il se transmet par le sang, enracine le lignage dans un passé lointain, comme en Rouergue, où les vicomtes s'inscrivent de la sorte « dans le cercle très restreint des descendants des anciens officiers carolingiens » (p. 201). Les alliances, de type hypergamique préférentiellement, conformément au modèle idéal véhiculé par la littérature courtoise, soulignent, en outre, la place et le rôle social réservés aux femmes dans ce cadre. Ainsi, les sceaux des

vicomtesses méridionales datés du milieu du XIIIe siècle les campent en trait d'union entre deux groupes de parenté par la titulature et les armes qu'elles y arborent. Les épouses des vicomtes se voient ainsi assigner le devoir d'assurer la vitalité biologique du lignage en même temps qu'elles participent pleinement à son affirmation sociale et aux modes de revendication de la domination qu'il déploie. Le pouvoir n'est certes jamais montré comme exercé réellement par une femme - dans la mesure, surtout, où les codes conventionnels iconiques associent pouvoir et masculinité en une distinction genrée des sphères de compétence qui ne se confond pas avec une répartition sexuée des tâches -, mais le rappel des origines prestigieuses du lignage dont est issue la femme, ou encore son inscription dans le cadre courtois des représentations du mode de vie noble, la désignent clairement comme le vecteur essentiel de la transmission des valeurs seigneuriales.

Ainsi le phénomène vicomtal ne pose-t-il peut-être pas tant une question de géopolitique que d'histoire sociale de la noblesse, et c'est sans doute davantage du côté des stratégies lignagères déployées pour pénétrer la haute aristocratie qu'il convient de chercher les raisons de son succès ou de son échec local.

## LAURE VERDON

1-Il conviendrait de s'interroger plus avant sur la construction discursive lignagère opérée par ces familles comme outil d'affirmation d'une domination sociale. Voir Joseph Morsel, « Le médiéviste, le lignage et l'effet de réel. La construction du Geschlecht par l'archive en Haute-Allemagne à partir de la fin du Moyen Âge », Revue de Synthèse, 125, 2004, p. 83-110.

## **Peter Coss**

The foundations of gentry life: The Multons of Frampton and their world, 1270-1370 Oxford, Oxford University Press, 2010, XII-323 p.

Ce livre est un peu le pendant de *The origins* of the English gentry, publié par Peter Coss en 2003. Sans revenir sur ses thèses précédentes et notamment le débat qui l'a opposé à Christine

Carpenter, P. Coss définit précisément son objectif: il entend par « fondations », d'une part, l'ensemble des traits sociaux et culturels qui caractérisent la gentry depuis son apparition et sans lesquels on ne saurait être considéré comme un gentleman et, d'autre part, tout ce qui conditionne l'appartenance « locale » de la gentry, la maison (household), la famille, la paroisse, la localité... Ce deuxième aspect est sans doute le plus difficile à saisir pour le lecteur français habitué au caractère «régional» des groupes sociaux, que la région soit entendue en termes féodaux (les earls anglais ne sont pas des comtes au sens où, s'ils dominent un comté - qui n'est d'ailleurs pas forcément celui dont ils portent le nom -, c'est uniquement parce qu'ils se trouvent en être les principaux propriétaires fonciers), linguistiques ou topographiques. C'est aussi le plus difficile à traiter du point de vue de P. Coss, dans la mesure où cet enracinement «local» est l'une des composantes de l'identité communautaire de la gentry au niveau du comté, de sa cour et des offices et commissions qui sont progressivement devenus les marques les plus manifestes d'appartenance à une gentilhommerie qui n'est pas, rappelons-le, une noblesse.

P. Coss s'appuie sur le dépouillement et l'analyse approfondie des archives de la branche de la famille baronniale des Multon installée à Frampton dans le Lincolnshire. Ce domaine, in fine, fait partie des terres - avec celles de Sir John Fastolf qu'il avait arrachées aux Pastons grâce auxquelles William Waynflete, l'évêque de Winchester, a fondé le Magdalen College à Oxford. L'unicité des sources primaires fait à la fois la qualité de l'ouvrage et son principal défaut, dans la mesure où tous les aspects du sujet ne sont pas couverts par le fonds Multon. Il faut sans cesse avoir recours à d'autres sources et à d'autres informations dont la sélection est plus ou moins légitime et plus ou moins arbitraire. Ces autres sources sont loin d'être toujours de seconde main et de nombreuses archives inédites (dont beaucoup concernent des manoirs ou des familles voisines) ont été consultées par l'auteur qui semble par ailleurs avoir tout lu de ce qui concerne la gentry. On ne peut cependant pas dire qu'il s'agisse ici d'un traitement systématique du sujet, mais plutôt d'une peinture par